



INVESTIR DANS L'ÉOLIEN EN BELGIQUE

LES AMBITIONS D'ENGIE ELECTRABEL EN TANT QUE LEADER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOTE DE PRESSE – JUIN 2018



Faire de la Belgique un pays modèle en matière d'efficacité énergétique : c'est possible. C'est l'ambition d'ENGIE. Nous lançons un vaste mouvement, qui fera de notre pays, un espace plus vert, plus intelligent, plus sûr. L'énergie éolienne contribue à ce mouvement et y est bien entamé. En effet, l'année 2018 continue à concrétiser les ambitions éoliennes d'ENGIE Electrabel avec 27 nouvelles éoliennes ou 87 MW qui seront construits ou mis en construction d'ici la fin de l'année. Ces nouveaux mats s'ajoutent aux 146 éoliennes existantes à fin 2017 représentant un total de 308 MW installés. Ils participent à la volonté d'ENGIE Electrabel de dépasser d'ici 2020, 550 MW de capacité installée en éolien terrestre en Belgique. ENGIE Electrabel qui dispose d'un parc diversifié entend résolument conforter sa place de premier producteur vert du pays (645 MW) et de partenaire de référence de la transition énergétique.

ENGIE ELECTRABEL, ACTEUR INDUSTRIEL LOCAL ET RESPONSABLE

De par son histoire et ses activités, ENGIE Electrabel s'est affirmée comme un acteur local et responsable du secteur de l'énergie en Belgique. La caractéristique de l'entreprise est de disposer d'un parc de production très diversifié qui permet de produire près du client final et d'actionner, en fonction des circonstances (évolution de la demande, météo, capacités d'interconnexions disponibles, ...), les moyens de production les plus adéquats. C'est peu connu, mais plus de 70 % de la production d'ENGIE Electrabel n'émet pas de CO₂. Ce parc de production est ainsi un de ceux dont l'empreinte carbone est la plus faible de toute l'Europe.

ENGIE ELECTRABEL PREMIER PRODUCTEUR VERT DU PAYS

Ce qui est également peu connu, c'est qu' ENGIE Electrabel est d'ores et déjà aujourd'hui le premier producteur vert du pays. La capacité renouvelable installée d'Electrabel est de 645 MW en juin 2018. Les capacités vertes se répartissent en quatre technologies :

- La biomasse : 285 MW
- L'hydraulique (hors COO) : 22 MW
- Le solaire : 7 MW
- L'éolien : 331 MW

Les sources d'énergie renouvelables, et en particulier l'énergie éolienne, occupent une place prépondérante dans l'acheminement vers un approvisionnement énergétique durable et faible en carbone. Ce sont des technologies qui doivent permettre, au sein d'un mix énergétique, d'atteindre les objectifs de production verte que s'est fixée la Belgique, à savoir 21 % de l'électricité produite à partir du renouvelable à l'horizon 2020.

EOLIEN ONSHORE : AUGMENTER LA CAPACITÉ À PLUS DE 550 MW

Dans l'éolien, ENGIE Electrabel affiche une ambition affirmée. A fin juin 2018, l'entreprise comptait 153 éoliennes réparties sur 38 parcs. La quantité d'électricité produite est équivalente à la consommation de plus ou moins 170 000 ménages. D'ici 2020, l'entreprise entend dépasser les 550 MW de capacité installée en énergie éolienne terrestre (onshore). Cela représente une vingtaine de nouvelles éoliennes par an. Cet objectif représente un investissement local estimé à plus ou moins 460 millions d'euros.

UN CONSTAT : 3 RÉGIONS, 3 CADRES D'INVESTISSEMENTS

La réalisation d'un projet éolien est le fruit d'un processus long et complexe qui exige un trajet en plusieurs étapes. En moyenne, il s'écoule 3 à 4 années entre la phase d'étude du projet et la mise en service du parc :

- Pré-étude : recherche d'un emplacement adapté, sur base de divers critères (potentiel venteux, raccordement au réseau, contexte réglementaire, zones protégées, etc.).
- Négociations foncières : obtention des droits nécessaires sur les terrains concernés.
- Etudes de faisabilité : des simulations permettent de définir le projet. Pendant cette phase, les développeurs d'ENGIE Electrabel impliquent de manière continue tous les acteurs concernés (bureaux d'experts indépendants, services administratifs, etc.) et accordent une attention particulière à la transparence et au dialogue avec les autorités locales, les habitants des communes concernées et/ou les riverains du parc.
- Spécifiquement pour la Wallonie : consultation du public et étude d'incidences sur l'environnement réalisée par un bureau d'étude indépendant agréé par la Région wallonne. L'étude d'incidences a pour but notamment de répondre aux questions des riverains émises durant cette consultation.
- Préparation et dépôt de la demande de permis : en Wallonie, un permis unique couvre la construction et l'exploitation ; en Flandre un permis de construire et un permis environnemental doivent être demandés.
- Instruction de la demande de permis : les autorités compétentes consultent de nombreuses instances pour avis (aviation, urbanisme, organisations environnementales, Fluxys, Elia, etc.) avant de décider l'octroi ou non du permis. Une enquête publique est également organisée. Toute cette procédure dure facilement un an.
- Commande, production et livraison des éoliennes par le fabricant.
- Construction du parc éolien avec le soutien de l'expertise du Groupe ENGIE pour les travaux électriques et d'entrepreneurs locaux pour les travaux de génie civil.

Ces cadres très différents d'une région à une autre, l'opposition parfois ferme des riverains, la densité de population de notre pays, des mécanismes de soutien évolutifs et un marché de l'électricité sous pression sont quelques-uns des obstacles à gérer par nos développeurs de projets.

COMMENT PRODUIT-ON AVEC DU VENT ?

Une éolienne placée à un endroit favorable sur terre et dotée d'une puissance de 3 MW (soit 3 000 kilowatts) peut générer jusqu'à 7000 MWh d'électricité en un an. Cela correspond à la consommation annuelle d'environ 2 000 ménages. Elle ne produit toutefois pas de l'électricité de façon continue. Sa production dépend de la vitesse du vent, de son emplacement et de divers autres facteurs. ENGIE Electrabel dispose de logiciels permettant d'évaluer de manière précise la production d'électricité pour une éolienne et un emplacement donné.

De plus, bien que l'équilibre sur les réseaux européens soit de la responsabilité des gestionnaires de réseaux (Elia pour la Belgique), l'entreprise participe à la stabilité et la sécurité d'approvisionnement. Les équipes d'ENGIE Electrabel analysent constamment la production de ses éoliennes et l'impact de la météo grâce au travail constant de ses équipes de prévisions et de son météorologue. Une analyse permanente des températures, du vent et de l'ensoleillement en Belgique et dans les pays voisins est effectuée pour évaluer l'impact des phénomènes météo sur l'évolution de l'offre et de la demande d'électricité. Des partenaires extérieurs, comme l'IRM ou MeteoServices, fournissent en outre des données pour affiner les prévisions.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

L'un des objectifs prioritaires d'ENGIE Electrabel est de construire des partenariats publics-privés durables avec les autorités locales. Ainsi, depuis juin 2015 plusieurs sociétés ont été créées pour donner une dynamique nouvelle aux projets éoliens :

- GreenSky : partenariat entre ENGIE Electrabel, Infrabel, Sint-Truiden et IBE le long de la E40. C'est un des plus grands parcs en projet en Belgique avec 25 éoliennes prévues réparties sur 6 communes, 4 provinces et 2 Régions. Le parc est relié directement au réseau d'Infrabel.
- Wind4Flanders : partenariat 50/50 entre ENGIE Electrabel et les intercommunales flamandes
- Wind4Wallonia : partenariat 50/50 entre ENGIE Electrabel et les intercommunales wallonnes

Par ailleurs, ENGIE Electrabel souhaite construire un dialogue ouvert et un partenariat durable avec les riverains. Ce sont des priorités pour l'entreprise. Pour y contribuer, la coopérative Electrabel CoGreen a été créée en 2013. Lorsqu'aucune autre coopérative citoyenne n'est présente sur un projet, la coopérative donne aux riverains la possibilité d'investir dans des parcs éoliens construits dans ou à proximité de leur commune. Concrètement, les riverains contribuent ainsi à la réalisation des objectifs belges de production verte tout en bénéficiant du dividende distribué par Electrabel CoGreen.

Depuis la création d'Electrabel CoGreen, 22 parcs éoliens pour un total de 74 turbines (176 MW) ont déjà été ouverts à la participation citoyenne via la coopérative. C'est ainsi que 2009 riverains ont déjà investi dans un parc éolien via CoGreen pour un montant total de 4 millions d'euros. Pour l'exercice 2017, un dividende correspondant à un rendement moyen par action de 4.85% a été distribué après approbation

par l'Assemblée générale. Ceci est au-dessus du rendement visé de 3.5%. Le dividende proposé varie d'un parc à l'autre. Cette différence est liée à la production réelle générée par chacun des parcs en 2017.

ENGIE Electrabel est en charge du développement, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance des turbines. Cette collaboration entre le privé et le secteur public entend favoriser le développement de nouveaux parcs éoliens. Elle participera ainsi à la réalisation des objectifs ambitieux pour la Belgique en matière de réduction des émissions de CO2.

Enfin, l'entreprise accompagne également ses clients industriels, en plus de ses nombreux services pour l'entretien des installations ou de services pour la réduction de la consommation, dans le développement d'un parc de production sur site afin d'alimenter directement leurs installations en électricité verte.

2018 : DES PROJETS EN RÉALISATION

2018 est une année importante pour ENGIE Electrabel avec 27 nouvelles éoliennes mise en service ou en construction. Plusieurs projets sont situés sur des sites industriels de clients.

Wind4Flanders				
Localisation	MW	Nombre d'éoliennes	MW/éolienne	Mise en service
Meerhout	10.11	3	3.37	2018
Gent Stora-Enso	9.6	3	3.2	2018
Beveren II	6.8	2	3.4	2018
Wuustwezel	6.9	2	3.45	2018
Zeebrugge Bridgestone	3.6	1	3.6	2019
Zeebrugge A11	3.6	1	3.6	2019
Genk Moervaart	7	2	3.5	2019
Beveren III	3.45	1	3.45	2019
Aalst-Erembodegem	7.2	2	3.6	2019

Wind4Wallonia & Wind4Wallonia 2				
Localisation	MW	Nombre d'éoliennes	MW/éolienne	Mise en service
Modave	12.8	4	3.2	2018
Ecaussinnes	9.6	3	3.2	2018
Leuze extension	2.05	1	2.05	2018
Soignies-Braine-le-Comte	4.1	2	2.05	2018

LE PETIT EOLIEN FAIRWIND EN COMPLÉMENT

ENGIE Electrabel et FAIRWIND ont conclu mi-2017 un accord de partenariat en vue de la commercialisation et de l'exploitation de petites éoliennes. FAIRWIND construit et installe des éoliennes de petite puissance (10 et 50 kW) à axe vertical, idéales pour les PME et les agriculteurs. Ce partenariat permet d'élargir la gamme de solutions vertes et locales proposées par ENGIE Electrabel. FAIRWIND est pionnier de la construction de petites éoliennes belges 100% recyclables. Leur production annuelle permet selon le modèle et l'emplacement de produire l'équivalent de la consommation de 10 à 30 ménages. A ce jour nous avons vendu 20 éoliennes. ENGIE Electrabel ambitionne d'en installer 100 à l'horizon 2020.

EOLIEN OFFSHORE

Un mot encore sur l'éolien offshore. ENGIE Electrabel nourrit en la matière des objectifs ambitieux et participe à hauteur de 35 % dans le projet Mermaid (avec le consortium Otary 65 %). Ce futur parc présente plusieurs singularités : il est le plus éloigné des côtes et avant d'être scindé, il était le plus grand parc éolien de mer du Nord. Le permis d'environnement et le permis de construire pour la partie nord de la concession ont été délivrés. La finalisation de cet ambitieux projet représente un challenge technique mobilisant toute l'expertise du Groupe ENGIE. Ce parc est nécessaire pour la réalisation des objectifs européens en termes de production renouvelable. Il produira suffisamment d'électricité pour couvrir la consommation annuelle de 286 000 ménages et réduire les émissions de CO2 de 367 000 tonnes chaque année.

LES AMBITIONS D'ENGIE EN BELGIQUE

Faire de la Belgique un pays modèle en matière d'efficacité énergétique, c'est l'ambition d'ENGIE. ENGIE lance un vaste mouvement, qui fera de notre pays, un espace plus vert, plus intelligent, plus sûr. Cette ambition se formalise autour de quatre piliers :

- Un monde décarboné
- Une production décentralisée
- Un monde digitalisé
- Des services à l'efficacité énergétique

CONCLUSIONS & CHIFFRES CLÉS

Avec ses investissements à venir, ENGIE Electrabel ambitionne de rester le premier producteur et investisseur vert du pays et d'occuper une position de leader en tant que développeur éolien. Le développement éolien s'entend dans la volonté de conforter un mix énergétique diversifié. Cette ambition est en ligne avec la volonté du Groupe ENGIE d'être le leader de la transition énergétique en Europe.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- 1^{er} : ENGIE Electrabel est le premier producteur vert du pays.
- 3 à 4 ans : c'est en moyenne le laps de temps qui s'écoule entre la phase d'étude d'un projet et la mise en service d'un parc éolien.
- 70 : c'est le nombre de nouvelles éoliennes qu'ENGIE Electrabel souhaite installer d'ici 2020.
- 3 millions d'euros : c'est l'investissement nécessaire à l'installation d'une éolienne de 3MW.
- Une éolienne de 3 MW peut générer jusqu'à 7000 MWh d'électricité en un an. Cela correspond à la consommation annuelle d'environ 2000 ménages.
- 550 m³ de béton et 54 tonnes de métal : c'est la composition de la fondation d'une éolienne.